

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article4608>

Un maire qui ne manque pas d'air !

- Mieux vaut en rire -



Date de mise en ligne : mercredi 2 avril 2014

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Les justifications avancées par les contrevenants verbalisés pour excès de vitesse sont parfois surprenantes. Ce maire d'une commune de 200 habitants n'a pas été à sec d'arguments...

[\[1\]](#)

En partenariat avec Mairie 2000, l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale participe régulièrement à des journées de sécurité routière où sont notamment disséqués les pouvoirs et responsabilités des élus en la matière.

Avec ce rappel constant du délégué de l'AMF à la sécurité routière [\[2\]](#) : le premier levier pour le maire consiste à montrer l'exemple au volant de son véhicule. Car comment le premier magistrat de la commune peut-il exiger de ses concitoyens le respect du code de la route si lui même s'en affranchit ?

Ces deux élus flashés à 150 km/heure sur une route départementale où la vitesse était limitée à 90 km/heure, ont quelque peu oublié ce b.-a.-ba.

Les raisons invoquées pour tenter de se justifier diffèrent :

- le premier, conseiller général et président d'un SDIS, explique être en retard à une réunion ; un grand classique...
- le second, maire d'une commune de 200 habitants, se montre plus original : il voulait faire sécher sa voiture sur un kilomètre après l'avoir lavée !

Dans les deux cas l'excuse invoquée n'attendrit pas la maréchaussée qui immobilise sur le champ les deux véhicules.

Le conseiller général obtiendra cependant l'annulation du PV pour vice de forme. Le maire rural, lui, ne conteste pas sa responsabilité, et se félicite même ouvertement de pouvoir vérifier par lui-même que les élus ne sont pas au-dessus des lois.

Un mea culpa qui explique sans doute pourquoi ses administrés ne lui en n'ont pas tenu rigueur : ils l'ont réélu dès le premier tour des municipales le 23 mars 2014 avec plus de 85 % des voix.



[1] Dessin : © Jean Duverdier

[2] Poste qu'a notamment occupé Michel Thiers lorsqu'il était maire de Brignais (69)